

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					M1
Mention :	Sciences de l'Education et de la Formation					
Spécialité :	Ingénierie des métiers de l'éducation et de la formation					
Volume horaire étudiant :	342 h	338 h	h	h	420 h	1100 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input type="checkbox"/> français					

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Anne-Marie DOUCET anne-marie.doucet@u-bourgogne.fr	Séverine BLOT ☎ 03.80.58.98.54 scoliump@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUP Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :

L'objectif de la spécialité est de préparer dans les domaines de l'éducation, de la formation, en formation initiale comme en formation continue des administrateurs, des gestionnaires, des médiateurs de projets culturels, éducatifs ou de formation. Les métiers exercés dans ces domaines ont beaucoup évolué depuis 2 décennies. On observe notamment l'utilisation de plus en plus fréquente de compétences techniques et professionnelles spécifiques. Cette évolution rend nécessaire une pluridisciplinarité, alliant les connaissances juridiques, gestionnaires, sociologiques, historiques, éducatives, esthétiques. L'objectif de la formation est d'une part d'organiser l'acquisition de ces savoirs, d'autre part d'assurer leur transformation en savoir-faire par l'expérimentation et la confrontation au terrain. C'est pourquoi il est fait appel aux professionnels pour présenter leurs expériences, aux visites in situ, et qu'il est portée une attention très particulière avec un double tutorat académique et professionnel aux stages. C'est une idée d'alternance qui domine le principe pédagogique.

Compétences visées

Management de projet de formation

Diagnostiquer :- établir un état des lieux- étudier le contexte économique et social- identifier des besoins de formation et d'éducation /**Concevoir** :- formuler une problématique contextualisée- formuler des hypothèses dans une démarche de résolution de problème- élaborer un projet, un plan, une action- rédiger un cahier des charges- créer les instruments de suivi /**Négocier** : - animer les réunions de négociation et de prise de décision, - négocier l'achat ou la vente de la formation - négocier l'exécution du budget/**Décider** : - sélectionner les organismes prestataires- arbitrer les priorités,

Management de projet éducatif

Informier - diffuser de l'information auprès des publics rendre compte régulièrement aux partenaires/**Organiser**- manager une équipe de collaborateurs- assurer la planification du projet- accompagner dans leur mise en œuvre les changements d'organisation- assurer la logistique du projet/action / **Gérer** - piloter un dispositif d'ingénierie des connaissances- faire face aux incidents, aléas, à l'urgence /**Evaluer** - contrôler la conformité de la politique formation/**cadre réglementaire** - évaluer selon, les acquis pédagogiques, les compétences mises en œuvre, la relation coût/efficacité, l'impact escompté

Débouchés

La logique de ce parcours Ingénierie des Métiers de l'Education et de la Formation est de permettre à tous les étudiants qui le souhaitent et qui remplissent les conditions de poursuivre dans le M2 (3e année du cursus IUP) correspondant à leur spécialité. La possibilité, toutefois, leur est offerte de s'insérer dans la vie active, ce qui leur permet, le cas échéant, de reprendre ultérieurement après un temps d'expérience professionnelle le parcours en M2.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le champ des métiers visés par la formation a profondément évolué aux cours des deux dernières décennies. Les emplois voient leur contenu se modifier alors que leur nombre est en substantielle augmentation du fait des phénomènes de décentralisation et de déconcentration : nouvelles fonctions de gestion et d'animation confiées aux rectorats, inspections académiques, rôle nouveau des collectivités territoriales - conseils régionaux, généraux, municipalités des grandes villes - dans le domaine de l'éducation, de la formation ; fonctions stratégiques renforcées de la formation dans le maintien des compétences des salariés des entreprises, dans la gestion des ressources humaines, pour favoriser l'accès à une activité professionnelle des demandeurs d'emploi...L'IUP vise à former des personnes capables de remplir ces emplois, d'une part par la formation initiale, d'autre part par la formation continue.

Les fonctions visées sont :

Pour les métiers de l'éducation et de la formation : assistant de formation / conseiller / chargé d'études / consultant ressources humaines / responsable emploi-formation.

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès en M1 au parcours *Métiers de l'éducation et de la formation* (parcours IUP) est de droit pour les étudiants ayant amorcé en Licence le parcours IUP *Métiers de la culture, de l'éducation et de la formation* de la licence mention Sciences de l'information des médias et de la culture du domaine Lettres, langues, culture et pour les étudiants de la licence mention *Sciences de l'éducation* du domaine Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Bourgogne.

L'accès en M1 au parcours *Métiers de l'éducation et de la formation* (parcours IUP) est possible pour les titulaires d'une licence obtenue dans les domaines de la gestion ou de l'économie, du droit et des sciences humaines et sociales, à l'Université de Bourgogne ou dans une autre Université Française ou étrangère. Dans ce cas, l'accès en M1 est soumis à l'avis d'une commission comprenant des enseignants appartenant à l'équipe pédagogique du Master.

Quelle que soit la filière d'origine, les étudiants qui désirent entrer en M1 doivent déposer un dossier de candidature.

Organisation et descriptif des études :

L'année de M1 LLC mention Information, Communication, Culture - spécialité professionnelle ingénierie des métiers de la culture, de l'éducation et de la formation, comporte un tronc commun aux deux spécialités culture et éducation formation et en UE spécifiques à chacune des deux voies.

Une part des enseignements qui figurent en grisé dans le tableau suivant seront mutualisés.

Ainsi défini, le parcours de M1 correspond à **60 Crédits ECTS**.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres dans une autre université européenne disposant d'un cursus correspondant. Toutefois, s'ils décident d'effectuer leur année complète à l'extérieur, et s'ils souhaitent intégrer le M2 correspondant, ils sont tenus de rédiger un mémoire similaire à celui réalisé par les étudiants restés en France.

SEMESTRE 1

MAJEURE

UE M11 Gestion et administration	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Analyse et gestion financière	18	6	24		CT			
	Etude des coûts et contrôle de gestion	18	6	24		CT			
	Droit des Affaires	24		24		CT			
	Finances publiques	18		18		CT			
	Economie	18		18		CT			
TOTAL UE M11		96	12	108	10				5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE M12 Management des organisations	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Statistiques	18	6	24		CT			
	Méthodes d'enquête et traitement de données	12	12	24		CT			
	Conduite de réunions	12	12	24		CT			
TOTAL UE M12		42	30	72	10				5

MINEURE

UE M13 Education Formation Formation tout au long de la vie	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Gestion des ressources humaines et formation	18	18	36		CT			
	Ingénierie de la formation des adultes (1)	24		24		CT			
	Ingénierie de la formation des adultes (2)		24	24		CT			
	Politique de la formation de l'entreprise	12	12	24		CT			
	Nouvelles pratiques de formation	18	6	24		CT			
TOTAL UE M13		72	60	132	10				5

SEMESTRE 2
MAJEURE

UE M21 Pratiques professionnelles	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Stage en entreprise			(420)		CT			
	Préparation de stage		24	24		CT			
	Séminaires		48	48		CT			
TOTAL UE M21			72	72	14				16

UE M22	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Langage et communication	Communication – Marketing	18	6	24		CT			
	Anglais		50	50		CT			
	LV2		30	30		CT			
	Informatique		18	18		CT			
	Sémiologie	12	6	18		CT			
	Sociologie des organisations	18	6	24		CT			
TOTAL UE M22		48	116	164	8				5

MINEURE

UE M23 Education Formation Economie et sociologie en vue de l'analyse sectorielle	discipline	CM	TD	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Comparaison internationale des systèmes de formation	18	6	24		CT			
	Modélisation	30	6	36		CT			
	Coût et financement de l'éducation et de la formation	18	18	36		CT			
	Analyse du fonctionnement du système éducatif	18	18	36		CT			
TOTAL UE L63		84	48	132	8				5

Modalités de contrôle de connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 28 juin 2007.

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE d'éducation-formation et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.

2 - La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

3 - Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

4 - Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

5 - Lorsqu'un étudiant n'a pas obtenu la moyenne à l'ensemble des modules à l'issue d'une première série d'épreuves, il sera admis à passer des épreuves de rattrapage dans les modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il pourra choisir de subir ces épreuves pour tous les enseignements ayant fait l'objet d'une évaluation ou seulement pour celles où il n'a pas obtenu la moyenne. Le module de pratiques professionnelles ne peut donner lieu à épreuves de rattrapage.

6 - La note correspond à un mémoire professionnel de 50 à 70 pages en forme d'étude de cas liée au stage.